



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 19225

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les greffes d'organe. L'agence de la biomédecine vient d'annoncer que 4 664 transplantations, essentiellement de rein et de foie, ont été réalisées pour 2007, soit une progression de 5,3 % par rapport à 2006. Pour autant, ces résultats « ne doivent pas masquer le besoin croissant en organes à greffer » car 5 768 nouveaux patients en attente de greffes étaient inscrits sur des listes d'attente pour cette même année, un nombre bien plus élevé que le nombre de greffes effectuées. Sur les 13 074 personnes en attente, 231 patients sont décédés faute de recevoir un greffon à temps. Aujourd'hui, plus de 90 % des organes greffés proviennent de personnes décédées en état de mort encéphalique à l'hôpital, ce qui représente moins de 1 % des décès enregistrés. Il est vrai que de nouvelles sources de greffons existent comme le prélèvement de reins sur des donneurs décédés suite à un arrêt cardiaque. Cependant, ces expérimentations restent pour l'heure limitées à quelques patients. Par conséquent, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement face à une pénurie toujours aussi persistante.

Texte de la réponse

L'activité de prélèvement et de greffe d'organes a connu une progression importante ces dernières années. Les premiers chiffres du prélèvement et de la greffe d'organes pour l'année passée confirment le développement continu de cette activité. 4 664 greffes ont été réalisées en France en 2007, soit 5,3 % de plus qu'en 2006. Le nombre de donneurs prélevés atteint aussi un niveau jamais approché auparavant, avec 24,7 prélèvements par million d'habitants. Ces résultats très encourageants ne doivent cependant pas masquer le besoin croissant en greffons, que la hausse de l'activité ne suffit pas à satisfaire. En 2007, 13 074 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes et 231 patients sont décédés faute de recevoir un greffon à temps. Pour lutter contre cette pénurie persistante, l'Agence de la biomédecine soutient le développement de plusieurs sources de greffons. Elle encourage le recensement des donneurs potentiels décédés en état de mort encéphalique en développant la formation des professionnels du prélèvement (médecins et personnel infirmier) et en mettant en oeuvre une démarche qualité spécifique aux coordinations hospitalières du prélèvement. Le nombre de donneurs décédés en état de mort encéphalique reste par nature limité, malgré les efforts considérables réalisés en termes d'augmentation du recensement des donneurs potentiels. L'Agence de la biomédecine souhaite donc développer le prélèvement venant d'autres catégories de personnes : en ce qui concerne la greffe rénale, les donneurs vivants et les personnes décédées après un arrêt cardiaque (technique parfois dénommée « prélèvement à coeur arrêté »). 234 reins issus de donneurs vivants ont été greffés en 2007, soit 8 % des greffes rénales pratiquées en France l'an passé. Les prélèvements de reins sur donneurs décédés après arrêt cardiaque ont démarré fin 2006, dans le cadre d'un protocole limité pour le moment à 10 centres hospitaliers. Les 42 greffes rénales pratiquées en 2007 avec ces organes ont donné des résultats très satisfaisants et l'Agence mènera une évaluation médicale et éthique de ce protocole. Enfin, chaque année, lors de la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe qui se tient le 22 juin, l'Agence de la biomédecine sensibilise le grand public au don d'organes et lui rappelle l'importance de prendre position sur cette question de santé publique. En 2007, le message principal de la communication de l'Agence de la biomédecine était la

transmission de sa position pour ou contre le don d'organes à ses proches. Cet axe pédagogique était développé depuis plusieurs années. En 2008, à l'occasion de la 8e Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, la nouvelle thématique sera la suivante : en plus de transmettre sa position à ses proches, il s'agit d'inciter ses proches à faire connaître leur propre position à chacun d'entre nous. Le dispositif prévu autour de la journée du 22 juin 2008 ciblera une population d'adultes et une population de jeunes (16-25 ans). Le plan d'actions à destination des adultes comportera une campagne TV, un programme spécifique de relations presse pour la presse « senior » (plus de 60 ans) et un soutien en radios locales avec des chroniques prêtes à être diffusées. Le plan d'actions à destination des jeunes comportera une campagne radio et des relations presse dédiées. L'Agence de la biomédecine valorisera également le rôle des médecins généralistes, interlocuteurs privilégiés des jeunes sur le don d'organes, dans la continuité de la communication enclenchée avec la publication du décret du 18 décembre 2006 relatif à l'information des jeunes. Un communiqué de presse à destination de la presse médicale sera diffusé en septembre 2008 pour rappeler notamment l'existence de l'espace « Médecins traitants » sur le site de l'Agence de la biomédecine et des outils qui sont mis à leur disposition. Des partenariats vont être reconduits pour démultiplier l'information, dans le milieu éducatif, avec l'UNAF, la Mutualité française et les mutuelles étudiantes. Des outils (guides et affiches) reprenant la création, l'univers et les messages des spots TV vont être mis à la disposition des coordinations hospitalières de prélèvement et des associations et le 22 juin 2008 fera la promotion des deux sites internet enrichis s'adressant chacun à une cible : www.dondorganes.fr (adultes) et www.ledonlagreffeetmoi.com (jeunes). Toutes les informations sont disponibles sur le site www.agence-biomedecine.fr.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19225

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2228

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5237